

## **CHSCT Ministériel Enseignement Supérieur et Recherche**

**Mardi 19 janvier 2016**

- 1) Le CHSCT Ministériel du 19 janvier 2016, a validé à l'unanimité les principes directeurs de la refonte de l'enquête Santé et Sécurité au Travail. Les objectifs de cette refonte étaient :
  - d'intégrer les indicateurs de « l'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique » ([http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/carrières\\_et\\_parcours\\_professionnel/sante\\_securite\\_travail\\_fp/20091120\\_accord.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/carrières_et_parcours_professionnel/sante_securite_travail_fp/20091120_accord.pdf))
  - d'être en adéquation avec le livre des références des Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail, document de pilotage de la prévention santé et sécurité au travail des établissements.
  - De formaliser des indicateurs plus clairs et plus pertinents
- 2) Le Haut Fonctionnaire Sécurité Défense adjoint présente les mesures de sécurité arrêtées dans le cadre de la vigilance anti-terroriste, et indique que plus généralement, il serait souhaitable que tous les établissements aient un Plan de Continuité d'Activité afin de faire face à des situations exceptionnelles diverses (risques technologiques, risques sanitaires, risques naturels..)
- 3) Le projet de circulaire concernant la thématique amiante a été présenté. Ce projet précise notamment :
  - L'obligation de réalisation d'un Diagnostic Technique Amiante (DTA) pour les bâtiments concernés. Il doit être accessible.
  - L'intégration des données du DTA dans le Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels.
  - La formation des agents susceptibles d'être exposés
  - L'élaboration pour chaque agent une fiche d'exposition à l'amiante
  - La relance de l'information collective
  - La mise en place d'un suivi médical spécifique et post professionnelle des agents exposés
  - La mise en œuvre d'un groupe de pilotage pour mettre en synergie les différents acteurs de cette thématique
- 4) Dans les questions diverses, il a été ensuite abordé les restructurations des différents établissements, et l'UNSA Education a demandé soit légiférer un dispositif pour les personnels du MENESR impactés par les restructurations comme pour les services de l'Etat pour l'accompagnement des personnels.